

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99051</b>	<b>De M. Bernard Perrut ( Les Républicains - Rhône )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt; papiers d'identité</b>	<b>Tête d'analyse &gt; falsification</b>	<b>Analyse &gt; plan de protection de l'identité. mise en oeuvre.</b>
Question publiée au JO le : <b>20/09/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la forte hausse des fausses identités en France. En effet l'usurpation d'identité est de plus en plus fréquente, notamment avec une augmentation de 50 % en ce qui concerne les fraudes à l'assurance maladie. Bien qu'il soit de plus en plus difficile de fabriquer de faux papiers, les tricheurs se font délivrer des papiers authentiques en commettant de fausses déclarations ou en utilisant la pièce d'identité d'un proche ressemblant. Afin de lutter contre cette fraude, le Gouvernement a mis en place un « plan de protection de l'identité » qui rendra moins aisée l'obtention de documents officiels. Aussi il souhaite connaître les mesures inscrites dans ce plan, quel sera le rôle des mairies dans cette lutte et quels moyens leurs seront accordés.